

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2019**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DIDIER Stéphane,
Mme GRILLET Mireille, 1ère adjointe,	M. DUCHANOY Patrick,
M. BRUYELLE Raymond, 2 ^{ème} adjoint, absent excusé	Mme ELOY Sylvie,
M. MOREL Dominique, 3 ^{ème} adjoint,	Mme GALLIEN Patricia,
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 ^{ème} adjoint,	Mme GERONDI Carine,
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée,	M. LANGERON Etienne,
Mme BEAUREGARD Renée, absente excusée	M. THOUVENIN Ludovic.

Le conseil municipal était convoqué à 20 h 30.

Monsieur Raymond BRUYELLE, absent, a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Marc MARCHAL ; Madame Renée BEAUREGARD, absente, a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Philippe DUVAL.

Madame Mireille GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25/09/2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Acceptation chèque GROUPAMA d'un montant de 294€

GROUPAMA nous a adressé un chèque de remboursement de la franchise suite à l'obtention du recours auprès de l'autre assurance. Le chèque est d'un montant de 249 euros.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité l'acceptation du chèque GROUPAMA d'un montant de 249€.

Adhésion aux centrales villageoises

Les centrales villageoises restent une association pour l'année 2019-2020 : elles se transformeront ensuite en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Pour l'année 2019-2020, la cotisation est de 20 euros pour la commune.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à verser la somme de 20 euros pour l'adhésion à l'association des Centrales Villageoises du Pays du Saintois.

Remboursement des tickets aux forains pour les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire « Michel DINET »

A l'occasion de la fête patronale de la commune, ce sont 169 bons à 1,50 euros/le bon, qui ont été offerts aux élèves de l'école. Les forains ont adressé à la mairie une facture d'un montant total de 253.50 €.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à payer la facture d'un montant de 253,50 € pour le règlement des tickets de la fête foraine.

Miroirs à positionner rue de Pulligny, rue du Mont et panneaux « interdiction de stationner », rue Rimbaud

Il a été demandé par les habitants d'installer des miroirs :

- A l'intersection de la rue de Nancy et de la rue de Pulligny, suite à la problématique de la vision des véhicules qui viennent du pont,
- A l'intersection de la rue du Mont et de la rue Croix Nicolas Simon, du fait de la difficulté à voir les véhicules qui viennent de la rue Croix Nicolas Simon.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à acquérir ces différents miroirs.

Il a été aussi demandé d'installer des panneaux d'interdiction de stationner dans la rue Rimbaud et de tracer les places de stationnement.

Des travaux vont être réalisés afin de limiter le stationnement dans la Rue Rimbaud, en interdisant le stationnement côté gauche, en pénétrant dans la rue Rimbaud pour permettre une circulation plus aisée. L'employé communal, Thierry COLNOT, dessinera les places de stationnement côté droit.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et voté (13 POUR, 1 ABSTENTION), est favorable à la pose des panneaux d'interdiction de stationner dans la rue Rimbaud et la peinture des places de stationnement.

Changement Chauffe-Eau à la salle socio-culturelle Victorin Michel

Le chauffe-eau de la salle Socio-culturelle Victorin Michel nécessite des réparations, mais celui-ci était trop ancien, il n'existe plus de pièces détachées pour le réparer. Monsieur le maire propose de le remplacer en achetant un cumulus pour un montant de 870 €, installation comprise.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à remplacer le chauffe-eau de la salle Socio-culturelle pour un montant de 870 €.

Signature de la charte et Paiement des cotisations pour la coordination territoriale des aides sociales facultatives du territoire Terres de Lorraine (CTASF)

La CTASF a pour but d'organiser une réponse coordonnée pour soutenir le projet d'un habitant dont la situation ne trouve pas de réponse dans l'offre de service de droit commun.

Grâce à son animation technique portée par la déléguée territoriale de la CAF et le/la Responsable de la Maison départementale des solidarités (RMDS), la CTASF favorise le partage, l'émergence et la construction de projets de développement social sur le territoire.

Tous les services et institutions publics et privés à caractère social susceptibles d'accorder des aides financières facultatives aux personnes demeurant sur le territoire de Terres de Lorraine peuvent adhérer à la CTASF.

Les membres de la commission ont un pouvoir ou une délégation de décision qu'ils s'engagent à exercer en respectant les valeurs des droits humains fondamentaux, les principes de laïcité et de solidarité.

Le dossier de saisine est constitué par le travailleur social qui fait apparaître dans son évaluation le projet d'intervention négocié avec l'habitant, les besoins à financer et les montants correspondants.

Le projet de l'habitant vise à résoudre une situation complexe ou exceptionnelle nécessitant un accompagnement négocié, inscrit dans une durée et mobilisant différentes interventions au service de la réalisation de ce projet.

Le Département opère un appel à cotisation auprès de chacun des deux autres blocs de financeurs (CAF et communes et/ou CCAS) en début de chaque année pour contribuer au budget de la coordination sur la base de l'adoption de l'annexe budgétaire définie en comité de pilotage de septembre de l'année précédente. La CAF 54 participe à hauteur de 20 000€ et le CD54 10 000€

La contribution du bloc financeur que représentent les communes et/ou les CCAS étant définie globalement dans l'annexe budgétaire, la cotisation de ces derniers est laissée à leur libre appréciation mais elle doit être a minima de 50€.

Monsieur le maire propose que la commune de Ceintrey adhère au projet en signant la charte, autorise le versement de la cotisation d'un montant de 50€ et que Madame GRILLET Mireille, 1^{ère} adjointe et vice-présidente du CCAS représente la commune à la commission.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à verser la somme de 50€ pour l'adhésion au projet en signant la charte, autorise le versement de la cotisation d'un montant de 50€ et que Madame GRILLET Mireille, 1^{ère} adjointe et vice-présidente du CCAS représente la commune à la commission.

Embauche d'une intérimaire pour compenser l'absence de madame Vauthier, secrétaire de mairie.

Madame Francine Vauthier a été absente depuis fin août 2019 et ce jusque mi-novembre 2019. Il est nécessaire de récupérer le travail non fait durant cette période.

Monsieur le maire propose d'embaucher un(e) intérimaire à mi-temps à compter du 01/12/2019 et ce jusque fin janvier 2020.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à recruter un(e) intérimaire à mi-temps du 01/12/2019 jusque fin janvier 2020 ;

Aménagement harmonieux et écologique du territoire gare TGV – TER LORRAINE de Vandières

La commune a été sollicitée pour délibérer en faveur de l'installation de la gare TGV – TER de Vandières.

La gare de Vandières, soutenue par Michel Dinet, ancien président du conseil général de Meurthe et Moselle, qui avait anticipé avec le président du conseil général des Vosges en électrifiant la ligne Nancy-Epinal-Saint-Dié, est au croisement de la ligne TGV et des lignes TER. Beaucoup de communes ont voté en faveur de cette connexion. Il faut souligner que la gare « Lorraine TGV » n'est accessible qu'en voitures et en bus.

Monsieur le maire demande si le conseil municipal est favorable à la construction de la gare TGV de Vandières à l'interconnexion des lignes TER ?

Un débat s'est engagé au sein du conseil municipal, rappelant qu'un référendum avait été organisé. Force a été de constater que peu de personnes avaient participé à ce référendum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote 7 POUR et 7 ABSTENTIONS concernant le projet de l'installation de la gare TGV – TER de Vandières.

Indemnités de Madame Denise LERVAT ET Madame Michèle REMOND

Madame LERVAT a informé la commune qu'elle ne pourrait plus distribuer les « Petit Chardonneret » ainsi que les documents qui lui étaient confiés, suite à une douleur conséquente à la jambe.

En 2018, madame LERVAT avait bénéficié d'une indemnité d'un montant de 310,30 euros. Comptenu de son arrêt, Monsieur le maire propose de réduire son indemnité à 270 euros.

Monsieur le maire signale qu'il faudra trouver une autre personne pour distribuer les « Petit Chardonneret » ainsi que les courriers.

Madame REMOND a, comme toujours, assuré le repas des anciens qui se déroulera le 24 novembre 2019, ce toujours avec une grande qualité et une belle réussite culinaire. Le Maire propose de l'indemniser en lui accordant une indemnité d'un montant de 543,78€.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider le versement des indemnités d'un montant de 270€ pour madame LERVAT et d'un montant de 543,78€ pour madame REMOND.

ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)

Depuis le 01/02/2019, l'ensemble des missions obligatoires et facultatives du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle ont été transférées à la Société Publique Locale (SPL) qui est une structure privée dont les parts sociales sont entièrement détenues par les collectivités et qui propose les mêmes services que le Conseil Départemental 54 à destination uniquement des collectivités membres de la SPL.

Après étude des différentes propositions, la commune de Ceintrey devra prendre le forfait de base qui comprend la gestion des carrières et le conseil statutaire individualisé, le forfait santé (au lieu de payer 100 euros par visite médicale, la commune paierait 79,20 euros par agent autant que de besoin), le forfait RGPD (Registre Général de Protection des Données qui est obligatoire), le forfait Prévoyance pour lequel la commune a déjà délibéré auprès d'un autre prestataire. Soit pour un montant total des prestations s'élevant à 316,42€/an pour 2 agents (Madame VAUTIER et Monsieur COLNOT).

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, pour que la commune de Ceintrey adhère à la SPL pour un montant total des prestations s'élevant à 316,42€/an.

EQUIPEMENT DE DEFIBRILLATEURS DES STRUCTURES ACCUEILLANT DU PUBLIC

La commune a reçu un courrier du préfet qui impose la commune à équiper d'un défibrillateur automatisé externe tous les établissements recevant du public, soit l'école élémentaire Michel Dinet, la salle Victorin Michel, le multi-accueil « Pirouette et Galipette ».

Monsieur le maire fait lecture aux membres du conseil municipal du courrier reçu de la préfecture.

Jean-Marc MARCHAL, maire de la commune, a appelé la Communauté de Communes du Pays du Saintois pour qu'il puisse y avoir une commande groupée.

En attendant la réponse de la CCPS, le conseil municipal doit autoriser le maire à acheter ces trois défibrillateurs.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que la commune de Ceintrey puisse acheter les trois défibrillateurs par l'intermédiaire de la communauté de communes du pays du Saintois.

POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

La prochaine réunion sur l'assainissement qui regroupera les entreprises avec la participation de CEINTREY et de VOINEMONT aura lieu le vendredi 29 novembre 2019 à 9h, sous la direction de Monsieur Michaut du cabinet BEREST.

Monsieur Stéphane DIDIER rappelle que Monsieur Michaut avait été mandaté pour lancer une enquête publique qui doit être terminée avant le début des travaux. Les travaux vont commencer et personne n'est averti sur ceux-ci, les travaux vont être chez les particuliers, devant chez eux et personne ne sait. Quand auront lieu les réunions à la salle socio-culturelle pour expliquer aux habitants de CEINTREY ?

Monsieur le maire précise que la station d'épuration n'est pas concernée mais qu'il a demandé à Monsieur Michaut de mettre en route cette enquête publique.

Monsieur Stéphane DIDIER précise que s'il y a un souci, qu'un habitant conteste alors que l'enquête publique n'a pas été effectuée, les travaux peuvent-être bloqués sur une longue durée. Il précise que Monsieur Michaut a été mandaté et payé pour réaliser cette enquête.

CLIMATISATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MICHEL DINET

Monsieur Morel Dominique, 3^{ème} adjoint, président du syndicat interscolaire (SIS) de CEINTREY/VOINEMONT rapporte une question que les parents ont posée lors du dernier conseil d'école du 5 novembre 2019 :

« Où en sommes-nous sur le dossier sur la climatisation et la ventilation des classes? ».

Monsieur Morel Dominique rappelle que Pauline GRILLET, dans le cadre de ses études d'architecture, a réalisé en 2017 un audit thermique et architectural sur le bâtiment. Mais à ce jour, ce projet n'a pas abouti, rien n'a été chiffré et le président du SIS se trouve régulièrement confronté à des questions récurrentes auxquelles il ne peut apporter de réponse.

Les parents posent la question suivante : serait-il possible de chiffrer, pour le prochain conseil d'école, une étude sur l'achat de climatiseurs portables, chiffrer la climatisation de l'école dans l'état actuel, afin de pouvoir dire lors du prochain conseil d'école si c'est faisable ou non à court terme ou à long terme. Mais surtout apporter une réponse à la question récurrente des parents.

Monsieur DUCHANNOY Patrick demande ce que proposait Mademoiselle GRILLET dans son étude.

Monsieur le Maire répond qu'elle proposait l'installation de brises soleil horizontaux et verticaux, planter des arbres devant la façade, installation d'une VMC, puits canadiens ou la ventilation naturelle des salles de classe.

Monsieur Thouvenin Ludovic demande s'il ne serait pas possible de chiffrer ces propositions.

Monsieur Morel Dominique demande que ce soit chiffré pour apporter des réponses aux parents. Il émet également un doute sur l'efficacité du système de brises soleil lorsqu'il fait 35° dans les salles de classe.

Monsieur Stéphane DIDIER précise que la climatisation seule ne sera pas efficace non plus lorsque le soleil inonde les salles de classe. De plus une climatisation, c'est un coût d'entretien et des risques sanitaires.

Monsieur DUVAL Jean-Philippe demande qu'une étude sérieuse soit réalisée par une entreprise spécialisée. Il faudrait climatiser une salle qui servirait en cas d'extrême chaleur et non l'ensemble du bâtiment.

Monsieur MOREL demande s'il est possible pour le 5 mars, date du prochain conseil d'école, d'avoir un devis chiffré pour laisser à l'équipe municipale suivante une proposition de solution mais également avoir une réponse pour les parents.

Monsieur LANGERON Etienne demande ce que l'on attend comme devis, il peut donner des contacts pour avoir des devis.

Questions diverses :

Monsieur DIDIER Stéphane demande où en est l'installation des caméras sur le parking de la salle socioculturelle Victorin Michel et sur le changement des ampoules pour l'éclairage public.

Monsieur le maire précise que le dossier est en cours et qu'il attend une réponse d'une entreprise. Pour l'éclairage public, Monsieur le maire a rencontré la personne de Terre de Lorraine urbanisme il y a une quinzaine de jours.

Monsieur DUCHANOY Patrick demande où en est l'achat du bâtiment rue de Nancy.

Monsieur le maire répond qu'il attend d'être contacté par le notaire pour signer l'acte de vente de la maison. Il va le rappeler. Il précise qu'il a eu également un appel téléphonique d'une personne souhaitant louer l'appartement.

Madame GRILLET Mireille, 1^{ère} adjointe, signale qu'elle a été interpellée par la directrice du multi-accueil afin de savoir où en est la climatisation, suite au conseil municipal de juillet 2019. La directrice précise que les enfants sont présents dans la structure toute la semaine, sauf durant les vacances de Noël. Que si travaux il y a, il ne faudra pas que cela gêne les enfants. Elle souhaiterait que les travaux soient effectués avant les prochaines grosses chaleurs.

Monsieur LANGERON Etienne demande où en sont les devis.

Monsieur le maire signale que la climatisation pourra être installée courant 1^{er} trimestre 2020.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il fera un courrier aux habitants de CEINTREY pour les avertir qu'il ne se représentera pas lors des prochaines élections municipales

La séance est close à 22h30.

La Secrétaire de séance,

Mireille GRILLET



Le Maire,
Jean-Marc MARCHAL

